



Emmanuel Chevignard

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
ec@e-chevignard.com

Hadrien Chevignard

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
hchevignard@e-chevignard.com

Jean-Baptiste Leturgeon

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
jbleturgeon@e-chevignard.com

SA DELTA DRONE

SA au capital de 1 008 599.28 €

SIEGE SOCIAL : 27 chemin des Peupliers
69570 DARDILLY

R.C.S. : LYON B 530 740 562

SIRET : 530 740 562 00075

A.P.E. : 7112B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

APPORTS DES ACTIONS SAS ATM GROUP SUD RHONE ALPES
PAR MESSIEURS BOBILLON ET BARD
AU PROFIT DE LA SA DELTA DRONE

Aux actionnaires de la société DELTA DRONE,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du tribunal de commerce en date du 28 mai 2021 concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Bruno BOBILLON et Monsieur Christian BARD dans le cadre de l'apport des actions de la société SAS ATM GROUP SUD RHONE ALPES, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu aux articles L. 225-147 et R. 225-136 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport ne soit pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci ne soit pas surévaluée.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

3, ALLÉE DES CORVÉES
21240 TALANT
TÉL : +33 (0)3 80 55 44 80

S.A.S. AU CAPITAL DE 80 000 €
R.C.S. DIJON 341 846 400
INSCRITE AU TABLEAU DE
L'ORDRE DE LA RÉGION DE
BOURGOGNE - FRANCHE COMTÉ
ET SUR LA LISTE NATIONALE DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES,
RATTACHÉ À LA CRCC DE DIJON
T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 19 341 846 400 • APE 6920z

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports ;
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports ;
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION et description des apports

1.1. Contexte de l'opération

La présente opération consiste en l'apport de la pleine propriété de 35 % des actions de la société SAS ATM GROUP SUD RHONE ALPES (491 226 700 RCS GRENOBLE) sis 445 Rue LAVOISIERE à MONTBONNOT-SAINT-MARTIN (38 330).

La SAS ATM GROUP SUD RHONE ALPES est détenues la SA DELTA DRONE (RCS 530 740 562) pour 65 %, Monsieur BARD pour 17.5 % et Monsieur BOBILLON pour 17.5 %.

L'opération a pour but la détention totale du capital par la SA DELTA DRONE dans le cadre d'une restructuration stratégique sur le domaine de la sécurité.

Les Parties ont convenues que l'opération susvisée se ferait sous la forme d'apports en nature et sera rémunérée par des actions ordinaires de la SA DELTA DRONE.

1.2. Présentation des sociétés et des parties en présence

1.2.1. Présentation des sociétés et des parties en présence

La société SAS ATM GROUP SUD RHONE ALPES est une société par actions simplifiée au capital social de 100 000 €, dont le siège social est situé 445 Rue LAVOISIERE à MONTBONNOT-SAINT-MARTIN (38 330).

Son capital, composé de 10 000 actions, est détenu de la manière suivante :

- Monsieur Christian BARD : 1 750 actions ;
- Madame Bruno BOBILLON : 1 750 actions ;
- SA DELTA DRONE : 6 500 actions.

1.2.2. Présentation du groupe apporté

La société SAS ATM GROUP SUD RHONE ALPES, détient 100 % de trois sociétés opérant sur les régions Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur :

- ATM GROUP SECURITE SAS (SIREN 400 076 576), société de services spécialisée dans la Surveillance humaine ;
- ATM GROUP ACCUEIL SARL (SIREN 509 624 482), société de service dédiée à l'accueil ;
- ATM GROUP MULTI FORMATIONS – AMF SARL (SIREN 437 501 307), centre de formation de l'ensemble du groupe ATM mais également ouverte aux stagiaires extérieurs au groupe ATM.

Ces sociétés forment un groupe cohérent sur le secteur d'activité de la sécurité privée.

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de contrat d'apport.

L'apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions des articles L. 225-147 et R. 225-136 du code de commerce.

En application des dispositions aux articles 150-0 B et 150-0D.9 du code général des impôts, les apporteurs entendent bénéficier du sursis d'imposition de la plus-value réalisée en cas d'apport de titres à une société soumise à l'impôt sur les sociétés.

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

La pleine propriété des actions de la société ATM GROUP SUD RHONE ALPES, dont l'apport est envisagé, a été évaluée à leur valeur réelle estimée sur la base du rapport de l'expert à 997 500 €.

1.4. Présentation de l'apport

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

Conformément au règlement de l'ANC 2017-01 du 5 mai 2017, applicables aux opérations d'apports postérieures au 1er janvier 2018, et compte pour tenir compte de l'actionariat de DELTA DRONE, les apports de titres objets des présentes ont été évalués sur la base du rapport d'un expert indépendant.

1.4.2. Description des apports

Valeur de l'apport est évalué à 997 500 € soit 285 € pour chaque action détenue par :

- M. Bruno BOBILLON pour ses 1 750 actions soit 17.5 % de la société pour 498 750 € ;
- M. Christian BARD pour ses 1 750 actions soit 17.5 % de la société pour 498 750 €.

1.4.3. Rémunération des apports

En contrepartie de leurs apports M. BOBILLON et M. BARD recevront 54 143 496 actions ordinaires de la SA DELTA DRONE après augmentation de capital de 54 143,50 € accompagnée d'une prime d'émission de 943 356,50 €. L'attribution des actions sera la suivante :

Bénéficiaires	Nombre d'actions ATM SRA apportées	Valeur de l'Apport	Nombre d'actions DELTA DRONE en rémunération
M. Bruno BOBILLON	1 750	498 750 €	27 071 748
M. Christian BARD	1 750	498 750 €	27 071 748
TOTAL	3 500	997 500 €	54 143 496

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de la présente augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance courante à compter de leur inscription en comptes dans les livres de la Société.

Ces actions seront négociables dès leur inscription en comptes dans les livres de la Société suivant la réalisation définitive de la présente augmentation de capital.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer la société bénéficiaire sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur BOBILLON et Monsieur BARD.

Nous avons notamment :

- *Pris connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de contrat d'apport ;*
- *Vérifié la pleine propriété des titres apportés ;*
- *Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale et comptable de la société ;*
- *Examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre par les parties et notamment du rapport d'évaluation de l'expert indépendant.*

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du président de la SAS ATM GROUP SUD RHONE ALPES nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres en date du **31 décembre 2020**.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

La valorisation de la SAS ATM GROUP SUD RHONE ALPES a été déterminé à l'appuis du rapport d'expert indépendant qui a étayé ses travaux selon trois méthodes d'évaluations :

- La méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs ;
- La méthode des comparables boursiers ;
- La méthode du capital investissement.

Le choix de ces méthodes de valorisation sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 et 2017-01 relatifs au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3. Réalité des apports

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par messieurs BARD et BOBILLON des actions de la société ATM GROUP SUD RHONE ALPES apportés dans l'opération.

2.4. Appréciation de la valeur des apports

2.4.1. Détermination de la valeur des apports par les parties

La valeur de la SAS ATM GROUP SUD RHONE ALPES calculée selon les méthodes ci-dessus a fait l'objet d'abattements et de retraitement détaillé dans le rapport de l'expert indépendant pour tenir compte de la particularité du secteur d'activité, soit :

	Montant
La méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs	2 810 000 €
La méthode des comparables boursiers	2 875 000 €
La méthode du capital investissement	2 591 000 €
Montant retenu pour l'évaluation	2 850 000 €

Pour apprécier la valeur des apports nous avons apprécié les critères retenus pour l'évaluation dans le cadre du rapport de l'expert indépendant. Ces méthodes étant des méthodes d'évaluations prospectives et de comparaison, nous avons évalué la société SAS ATM GROUP SUR DHONE ALPES par des méthodes rétrospectives et d'usage des transactions sur le secteur de la sécurité. Nos évaluations confirment les montants avancés par l'expert indépendant.

Par conséquent, la valeur d'une action de la SA ATM GROUP SUD RHONE ALPES peut être évaluée à 285 €.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 997 500 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les actions apportées ont une valeur moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire, majoré de la prime d'émission.

Fait à Talant,
Le, 10 juin 2021

Le Commissaire aux apports,
SAS CEC



Hadrien CHEVIGNARD